

COMMUNE DE KEMBS

5 rue de Saint-Louis
68680 KEMBS



PROCES-VERBAL

de la réunion ordinaire du Conseil Municipal qui s'est tenue le lundi 30 janvier 2017 à 19h30 dans la salle de la Mairie de KEMBS après convocation légale des membres, sous la présidence de M. Gérard KIELWASSER, Maire.

Etaient présents : MM. KIELWASSER Gérard (Maire), BANDINELLI Jean-Paul, BASLER Philippe, JUILLET Jean, SCHACHER Francis, Mmes MYOTTE Martine, ROSSE Christiane, RUDLER Suzanne, BACH Céline (Adjoints), MM. GERBER François, HARTMANN Thierry, Mme LANG Rachel, M. LEPROTTI Eric, Mmes MALPARTY Patricia, ROOS Nicole, MM. ROUDAIRE Joël, SUTTER Jean-Philippe, WITWICKI Lucien (Conseillers Municipaux)

Etaient absents excusés : Mmes BEAUSEIGNEUR Véronique, BOGUET Josiane, MEYER Karine, MULLER Valérie, MM. THOMA Yves, TIXERONT Claude (Conseillers Municipaux)

Etait absente : Mlle TOCHTERMANN Aline (Conseillère Municipale)

Assiste : Mme KIRCHHOFFER Floriane, Directrice Générale des Services

M. le Maire ouvre la séance du Conseil Municipal en souhaitant la bienvenue à tous les conseillers et à la représentante des journaux L'ALSACE et DNA.

Puis il passe à l'appel et constate que sur 25 conseillers en fonction, 18 sont présents. Le quorum étant dépassé, le Conseil peut donc valablement délibérer.

M. KIELWASSER rappelle les questions portées à l'ordre du jour de la présente réunion, annexé à la convocation et aux différents rapports adressés aux conseillers.

ORDRE DU JOUR

- Point 01 Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 19 décembre 2016
- Point 02 Rapport de la réunion de la Commission Technique – Urbanisme du 3 janvier 2017
- Point 03 Divers

L'assemblée locale approuve à l'unanimité les propositions de M. Gérard KIELWASSER.

Point 1 – Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 19 décembre 2016

Le procès-verbal de la réunion publique du 19 décembre 2016 a été transmis à l'ensemble des conseillers en date du 24 janvier 2017.

Celui-ci, ne soulevant pas d'observations particulières, a été adopté et signé par les conseillers présents.

Point 2 – Rapport de la réunion de la Commission Technique – Urbanisme du 3 janvier 2017

I. Demandes de permis de construire et déclarations préalables

- Les demandes de permis de construire et déclarations préalables ci-dessous ont reçu un avis favorable :
 - DROMZEE Richard, maison jumelée, lotissement du Stade lot J19
 - DROMZEE Richard, maison jumelée, lotissement du Stade lot J20
 - DJILANI Khider, modifications, lotissement du Stade lot J37
 - DESVIGNES Florence, modifications, lotissement du Stade lot I6
 - RIETH David et Mme GROSS Lysiane, maison individuelle, lotissement du Stade lot I7
 - ENTZ Mireille, maison individuelle, lotissement du Stade lot I8
 - TORFASON Hafsteinn et Mme SVEINSDOTTIR Iris, maison individuelle, lotis. des Saules lot 21
 - FEUERMANN Marcel et Oriane, maison individuelle, lotis. des Saules lots 2 et 3
 - TRI-HOME-CONSTRUCTION, maison individuelle, rue des Jardins (terrain avant)
 - MATHIEU Claude, clôture, 2 rue de Lencouacq
 - GREDER Christian, fermeture partielle de la terrasse, 10 rue des Châtaigniers
- Pour la demande de permis de construire de TRI-HOME-CONSTRUCTIONS relative à la construction d'une maison individuelle sur une propriété sise rue des Jardins (terrain arrière), on relève que l'égout du toit dépasse 7 m (hauteur maximale autorisée par le règlement de la zone UB du P.O.S. article UB 10.1). De ce fait, il conviendra de modifier le projet.
- Pour les déclarations préalables ci-dessous :
 - M. et Mme RISS Francis, couverture de terrasse, 8F rue des Buissons
 - KITT Eric, pergola, 11 rue du Tilleul
 - SCI R2R4, carport + modifications de façades, 5 rue de Schlierbach

on précisera que :

- les eaux pluviales devront être récupérées et infiltrées sur la propriété et en aucun cas raccordées au réseau d'assainissement ou renvoyées vers les terrains voisins.

II. Projet d'aménagement de la rue du Stade, du parking de l'école et de son aire de jeux, de la rue du Ciel, de la rue du 19^{ème} B.C.P. (option)

Il s'agit d'étudier l'approbation du projet, le lancement d'une consultation de maîtrise d'œuvre ainsi que de l'opération de travaux sans omettre les acquisitions foncières inhérentes à l'opération.

La rue du Stade, la rue du Ciel et la rue du 19^{ème} B.C.P. sont les principaux axes de jonction entre le village et le groupe scolaire de Kembs. Ce sont des rues fréquentées, notamment par des bus scolaires, les parents d'élèves, les enseignants, les enfants et les riverains. Elles permettent également l'accès au bureau de Poste et à l'arrière de la Maison du patrimoine.

A. Rue du Stade (NORD)

La chaussée présente d'importantes traces d'usure et de déformations avec l'apparition de nids de poules et d'affaissements divers.

Le profil en travers proposé comporte une chaussée de 5 m de large, un trottoir régulier de 1,50 m côté NORD/EST et un trottoir à dimensions variables côté sud/ouest pour épouser le reste du découpage foncier.

A signaler :

- les petites difficultés de circulation à l'entrée de la rue du Stade depuis la rue de Habsheim en matière de giration des transports en commun, induisent l'acquisition foncière de quelques m² chez un particulier
- les réseaux secs : éclairage, BT, télécom, vidéo sont également traités.

B. Parking et aire de jeux de l'école

Il s'agit d'aménager la zone laissée libre par le lotissement du Stade et le parking existant. Les lieux sont aménagés provisoirement en attendant le traitement plus définitif engendré par le présent projet.

4 possibilités sont évoquées, de 35 à 66 places de stationnement de 2,50 x 5 m avec un recul de 6 m et des propositions d'emplacements de la future aire de jeu.

C'est la 4^{ème} solution qui emporte l'adhésion de la Commission avec quelques nuances. En effet, elle juge judicieux d'élargir les places de stationnement afin de permettre des manœuvres plus confortables et moins dangereuses des véhicules en présence de poussettes ou d'enfants en bas âge. Elle propose de rogner une place sur chacune des 6 rangées afin d'obtenir des places de stationnement de 2m70 de large.

A signaler :

- le projet préconise la réalisation d'un arrêt de bus en encoche droite permettant l'arrêt de 2 bus
- les petites acquisitions foncières dues au découpage et à l'alignement "spontané" du foncier au croisement de la rue du Ciel et du Stade
- les réseaux secs : éclairage, BT, télécom, vidéo sont également traités
- M. BASLER suggère de supprimer le portail d'accès à l'école piéton pour les enfants et parents situé en face de la rue du 19^{ème} B.C.P. et de le transférer au droit de la limite sud de l'école près du trottoir du bureau de Poste.

C. Rue du 19^{ème} B.C.P. (option)

La rue du 19^{ème} B.C.P. est l'un des derniers passages imparfaitement sécurisé pour l'accès à l'école. En effet, l'absence de trottoir ne permet pas aux écoliers de circuler dans des conditions satisfaisantes.

La chaussée, ancienne, est encore relativement en bon état.

Le profil en travers proposé comporte une chaussée de 6 m de large, une zone mixte piéton-cycle de 3 m côté nord, deux bandes d'espaces verts existantes surélevées permettant de conserver les arbres existants.

Les réseaux secs : éclairage, BT, télécom, vidéo sont également traités.

D. Rue du Ciel (SUD)

La chaussée est relativement en bon état mais présente quelques traces d'usure et de déformation avec l'apparition de nids de poules et d'affaissements divers.

Le profil en travers proposé comporte une chaussée de 5 m de large, un trottoir régulier de 1,50 m côté NORD et un trottoir à dimensions variable côté SUD pour épouser le reste du découpage foncier.

A signaler :

- le traitement droit ou biseauté du débouché de la rue du Ciel sur la rue de Schlierbach. C'est le traitement droit qui a emporté l'adhésion de la commission
- les réseaux secs : éclairage, BT, télécom, vidéo sont également traités.

E. Phasage possible

La chronologie proposée est :

- Rue du Stade si les travaux commencent en mai
- Ecole, aire de jeux et parking en juillet/août
- Rue du Ciel
- Rue du 19^{ème} B.C.P.

Le phasage sera affiné suivant les possibilités de démarrage des travaux et suivant les possibilités financières de la Commune.

F. Finances

L'estimation est fixée à 1 500 000 € TTC.

La maîtrise d'œuvre est estimée à 5 % du montant des travaux soit 75 000 € TTC.

G. Information à la population

M. le Maire propose le calendrier suivant :

- 30 janvier 2017 : Conseil municipal
- 6 février 2017 : présentation du projet aux parents d'élèves et aux enseignants
- 16 février 2017 au lieu du 7 février 2017 : présentation du projet aux riverains à 19h à l'Espace Rhéna
- 20 février 2017 : lancement du marché pour un retour des offres le 13 mars et une ouverture des plis le 15 mars et des travaux début mai.

La Commission Technique approuve le projet et propose au Le Conseil municipal :

- d'approuver le projet au coût prévisionnel susvisé
- de charger M. le Maire de solliciter les subventions auprès de toutes les instances susceptibles de participer financièrement à cette opération
- d'autoriser M. le Maire à poursuivre les études concernant ce projet
- d'autoriser M. le Maire à entreprendre les démarches d'acquisitions et de cessions foncières nécessaires à l'aboutissement du projet
- d'autoriser M. le Maire à lancer les marchés correspondants et de proposer cette opération au budget 2017
- d'autoriser M. le Maire à lancer des consultations avec des organismes financiers en vue de l'obtention d'un prêt bancaire
- d'autoriser M. le Maire à signer tous les documents à intervenir
- d'imputer les dépenses aux chapitres correspondants du budget 2017.

Divers points, tels la mise en souterrain des réseaux secs, l'élargissement de l'entrée de la rue du Stade du côté de la rue de Habsheim afin de faciliter la circulation du bus scolaire, la dimension des places de parking, l'aménagement de l'aire de jeu, la largeur des trottoirs sont évoqués par les membres présents, éléments qui sont ou seront pris en compte dans le projet.

Le Conseil municipal approuve à l'unanimité le projet de réaménagement de ces voiries et espaces publics.

III. Alignement d'une propriété rue de la Liberté

Un projet de construction est en cours sur l'arrière de la parcelle 51 Section 1 (qui sera divisée), rue du Maréchal Foch, avec un accès à la future propriété par la rue de la Liberté.

La Commune procède depuis de nombreuses années au rachat systématique de la bande de terrain nécessaire à créer une chaussée de 8 mètres rue de la Liberté.

L'estimation de la surface est de 0,06 are.

Le service des Domaines n'a pas effectué d'estimation, le montant de la vente étant inférieur à leur seuil d'avis. Il est proposé à la famille d'acquérir la parcelle sur la base d'un montant de 12 500 € l'are.

Par ailleurs, la Commune supportera les frais d'actes, ainsi que la mise en place d'une longrine sur la future limite de propriété en remplacement de la propriété existante.

La Commission, après avoir pris connaissance de ces données, propose au Conseil Municipal :

- de procéder à l'arpentage pour la bande de terrain
- d'approuver l'acquisition du terrain sur la base du coût indiqué
- d'approuver la mise en place d'une longrine en limite de propriété
- d'autoriser M. le Maire à signer tous les documents à intervenir
- d'imputer les dépenses aux chapitres correspondants du budget.

IV. Subvention pour le hangar du Comité de Carnaval

La séance du Conseil municipal du 29 mars 2016 a approuvé la demande du comité de Carnaval visant à construire un hangar qui servira à abriter, réparer et construire des chars pour le carnaval.

Le projet consiste en un hangar avec une emprise au sol de 25 x 15 m (25,50 x 15,50 m avec débords de toiture), soit 375 m² au sol. Il est situé à proximité de l'ancien club house du FC Loechlé, à plus de 4 m du ruisseau.

La Commune de KEMBS a mis à disposition du comité de Carnaval une superficie de terrain de 1 350 m² afin de permettre une aire de manœuvre devant l'entrée du hangar. Une convention de mise à disposition d'un terrain communal comprenant les engagements réciproques du comité de Carnaval et de la Commune a été signée le 26 avril 2016.

Le coût du hangar s'élève à 67 200,- € auquel s'ajoutent les frais d'études de sol et le coût du terrassement/assise du hangar. C'est le comité de Carnaval qui assure le financement et la maîtrise d'ouvrage de l'opération, assujettie à un dépôt de permis de construire.

Par ailleurs, il a été inscrit au budget 2016 au chapitre 2042 une subvention d'un montant de 30 000 € pour le comité de Carnaval en vue de participer au financement de cette opération.

La Commission, après avoir pris connaissance de ces informations, propose au Conseil Municipal :

- d'approuver le paiement de cette somme au comité de Carnaval dès la présentation de factures de travaux supérieures au montant de la subvention.

V. Divers

Aucun point spécifique supplémentaire n'étant abordé, la séance est levée à 20h15.

Le rapport est approuvé à l'unanimité.

Point 3 – Divers

M. KIELWASSER indique le calendrier des dates à retenir, notamment pour les prochaines réunions du Conseil municipal à savoir le 28 février et le 20 mars 2017, les dates des élections présidentielles et législatives et demande aux membres de l'assemblée de bien vouloir faire connaître leurs disponibilités afin d'assurer les présences dans les cinq bureaux de vote. Il indique également le rendez-vous des élus avec les primés du concours des maisons fleuries et décorations de Noël le jeudi 2 février et la soirée des nouveaux arrivants dans la Commune le vendredi 3 février 2017. Mme ROOS fait part du fait qu'il y a un souci de taille de containers à déchets pour un collectif, cette remarque sera transmise au syndic gérant cette propriété.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne souhaitant plus la parole, M. le Maire clôt la séance à 20h45.

